

Checkliste Sicherheit

Unsere lebenswichtigen Regeln
für deine Sicherheit!



Weit mehr als nur Regeln...



- Wir halten konsequent die Sicherheitsregeln ein. Arbeitssicherheit ist eine gemeinsame Aufgabe. Instruktionen und Sicherheitskontrollen sind ein wichtiger Bestandteil unserer Arbeit.
- Bei Unklarheiten fragen wir nach.
- Droht Gefahr für Leben und Gesundheit, sagen wir STOPP! In solchen Fällen haben alle das Recht und die Pflicht, die Arbeit zu unterbrechen.
- Sicherheitsmängel beheben wir sofort. Wenn dies nicht möglich ist, melden wir sie dem Vorgesetzten und warnen die Arbeitskollegen und -kolleginnen. Sind die Mängel behoben, setzen wir die Arbeit fort.

1.

**Wir arbeiten mit sicheren
und einwandfreien
Arbeitsmitteln.**



Arbeitnehmer

Ich kontrolliere, ob die Schutzeinrichtungen vollständig und funktionstüchtig sind.

Vorgesetzter

Ich Sorge dafür, dass für alle Arbeiten die geeigneten Arbeitsmittel vorhanden sind.

2.

Wir sichern Bodenöffnungen sofort.



Arbeitnehmer

Treffe ich ungesicherte Bodenöffnungen an,
sichere ich sie durchbruchssicher und unverrückbar.

Vorgesetzter

Ich kontrolliere die Baustelle regelmässig und lasse
Bodenöffnungen durchbruchssicher und unverrückbar sichern.

3.

**Wir arbeiten mit
Fassadengerüsten ab einer
Absturzhöhe von 3 m.**



Arbeitnehmer

Fehlt das Gerüst, führe ich im Gefahrenbereich keine Arbeiten aus. Ich benutze nur sichere Gerüste.

Vorgesetzter

Ich kontrolliere die Gerüste laufend. Mängel lasse ich sofort beheben oder melde sie der Bauleitung.

4.

Wir kontrollieren die Gerüste täglich.



Arbeitnehmer

Ich benutze nur sichere Gerüste.

Vorgesetzter

Mängel lasse ich sofort beheben. Ist die Sicherheit nicht mehr gewährleistet, stelle ich die Arbeiten an den betreffenden Arbeitsplätzen ein.

5.

**Wir erstellen sichere
Zugänge zu
allen Arbeitsplätzen.**



Arbeitnehmer

Ich benütze nur sichere Zugänge.

Vorgesetzter

Ich lasse sichere Zugänge erstellen. Ich Sorge dafür, dass das erforderliche Material vor Ort zur Verfügung steht.

6.

**Bei Montagearbeiten
treffen wir Schutz-
massnahmen ab
3 m Absturzhöhe.**



Arbeitnehmer

Ab 3 m Absturzhöhe arbeite ich mit den vorgegebenen Schutzmassnahmen.

Vorgesetzter

Ich lege schon in der Planungsphase fest, welche Schutzmassnahmen gegen Absturz zu treffen sind. Ich überprüfe regelmässig die Wirksamkeit der Massnahmen.

7.

Wir sichern Absturzkanten ab einer Absturzhöhe von 2 m.



Arbeitnehmer

Ich arbeite nie in der Nähe von Absturzstellen.

Vorgesetzter

Ich lasse Absturzstellen laufend sichern.

8.

Wir sichern Bauteile immer gegen Umfallen und Verrutschen.



Arbeitnehmer

Ich deponiere Bauteile nur an dafür vorbereiteten Standorten. Ich Sorge dafür, dass sie jederzeit gegen Umfallen und Verrutschen gesichert sind.

Vorgesetzter

Ich mache klare Vorgaben, wie die Bauteile in der Produktion, für den Transport und bei der Montage zu sichern sind. Ich überprüfe regelmässig, ob diese Vorgaben eingehalten werden.

9.

Wir tragen die persönliche Schutzausrüstung.



Arbeitnehmer

Ich nehme zur Arbeit die erforderliche Schutzausrüstung mit und trage diese während des Arbeitens.

Vorgesetzter

Ich stelle sicher, dass alle Mitarbeiter die erforderliche Schutzausrüstung erhalten und diese tragen. Ich selber trage sie ebenfalls.

10.

**Wir verzichten auf Alkohol
und Drogen vor- und
während der Arbeitszeit.**



Arbeitnehmer

Ich komme nicht in angetrunkenem Zustand oder unter Drogeneinfluss auf die Baustelle. Ich trinke keinen Alkohol und nehme keine Drogen während der Arbeitszeit.

Vorgesetzter

Ich stelle klare Regeln auf und setze diese durch. Klar ist, dass auf keiner Baustelle vor und während der Arbeitszeit weder Alkohol noch Drogen konsumiert werden darf.

Schadenmanagement – So gehen wir vor.



Vorgehen

1. Schaden fotografieren.
2. Zentrale in Kriessern anrufen +41 58 1000 300 und Schaden melden.
3. Versicherungsformular mit zuständiger Person im Standort-Büro ausfüllen.

Check-list Sécurité

Nos règles vitales
pour ta sécurité!



Bien plus que de simples règles...



- ✧ Nous respectons systématiquement les règles de sécurité.
La sécurité au travail est une tâche commune.
Les instructions et les contrôles de sécurité sont une partie importante de notre travail.
- ✧ Si nous avons des questions, nous les posons.
- ✧ S'il y a un risque pour la vie ou la santé, nous disons STOP!
Dans de tels cas, tout le monde a le droit et le devoir d'interrompre le travail.
- ✧ Nous remédions immédiatement aux manquements à la sécurité. Si cela n'est pas possible, nous les signalons à notre supérieur et avertissons nos collègues de travail. Une fois les manquements corrigés, nous poursuivons le travail.

1.

Nous travaillons avec des outils de travail sûrs et irréprochables.



Employé

Je contrôle si les dispositifs de protection sont complets et en bon état de fonctionnement.

Supérieur hiérarchique

Je veille à ce que les outils de travail appropriés soient disponibles pour tous les travaux.

2.

Nous sécurisons les ouvertures au sol immédiatement.



Employé

Si je rencontre des ouvertures au sol non sécurisées, je les sécurise de manière à ce qu'elles ne puissent pas être percées ou déplacées.

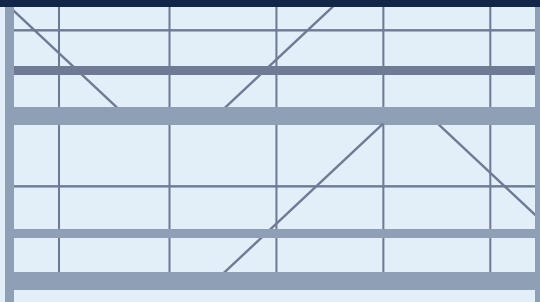
Supérieur hiérarchique

Je contrôle régulièrement le chantier et fais sécuriser les ouvertures au sol de manière à ce qu'elles ne puissent pas être percées ou déplacées.

3.



**Nous travaillons avec des
échafaudages de façade à partir
d'une hauteur de chute de 3 m.**



Employé

En l'absence d'échafaudage, je n'effectue aucun travail dans la zone de danger. Je n'utilise que des échafaudages sûrs.

Supérieur hiérarchique

Je contrôle les échafaudages en permanence.
Je fais immédiatement réparer les défauts
ou je les signale à la direction du chantier.

4.

**Nous contrôlons les
échafaudages tous
les jours.**



Employé

Je n'utilise que des échafaudages sûrs.

Supérieur hiérarchique

Je fais immédiatement réparer les défauts.
Si la sécurité n'est plus garantie, je suspends
les travaux aux postes de travail concernés.

5.

**Nous créons des accès
sécurisés à tous les
postes de travail.**



Employé

Je n'utilise que des accès sécurisés.

Supérieur hiérarchique

Je fais mettre en place des accès sécurisés. Je veille à ce que le matériel nécessaire soit disponible sur place.

6.

**Lors de travaux de montage,
nous prenons des mesures de
protection à partir
de 3 m de
hauteur de chute.**



Employé

A partir de 3 m de hauteur de chute, je travaille avec les mesures de protection prescrites.

Supérieur hiérarchique

Dès la phase de planification, je détermine les mesures de protection à prendre contre les chutes. Je vérifie régulièrement l'efficacité des mesures.

7.

**Nous sécurisons les bords à
présentant un risque de chute
partir d'une hauteur
de chute de 2 m.**



Employé

Je ne travaille jamais à proximité d'endroits à risque de chute.

Supérieur hiérarchique

Je fais sécuriser en permanence les endroits à risque de chute.

8.

Nous sécurisons toujours les éléments de construction pour empêcher qu'ils basculent ou qu'ils glissent.

Employé

Je ne dépose des éléments de construction que dans des endroits préparés à cet effet. Je veille à ce qu'ils soient toujours sécurisés afin qu'ils ne basculent pas ni ne glissent.

Supérieur hiérarchique

Je donne des instructions claires sur la manière dont les éléments de construction doivent être sécurisés lors de la production, du transport et du montage. Je vérifie régulièrement si ces directives sont respectées.



9.

**Nous portons l'équipement
de protection individuelle.**



Employé

J'emporte au travail l'équipement de protection requis et je le porte pendant le travail.

Supérieur hiérarchique

Je m'assure que tous les employés reçoivent et portent l'équipement de protection requis. Je le porte également.

10.

Nous renonçons à la consommation d'alcool et de drogue avant et pendant les heures de travail.



Employé

Je ne me rends pas sur le chantier en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues. Je ne bois pas d'alcool et ne consomme pas de drogues pendant les heures de travail.

Supérieur hiérarchique

J'établis des règles claires et je les fais respecter. Il est clair qu'il est interdit de consommer de l'alcool ou des drogues sur un chantier avant et pendant les heures de travail.

Gestion des sinistres – voici comment nous procédons



Procédure

1. Photographier le sinistre.
2. Appeler la centrale à Kriessern +41 58 1000 300 et déclarer le sinistre.
3. Remplir le formulaire d'assurance avec la personne compétente au bureau du site.